



Charte du parc national de la Vanoise
Carte des espaces selon leur vocation

Legend:

- A** Aires à vocation de forte naturalité du cœur
 - Espaces naturels intégrés à un domaine skiable
- B** Aires à vocation de montagne sauvage de l'aire d'adhésion
 - Espaces naturels intégrés à un domaine skiable
- C** Aires à vocation agro-pastorale
 - Espaces agro-pastoraux intégrés à un domaine skiable
- D** Aires où la vocation pastorale est associée à une vocation de naturalité
 - Espaces où la vocation pastorale est associée à une vocation de montagne sauvage
 - Espaces intégrés à un domaine skiable
- E** Aires à vocation sylvo-cévenole
 - Espaces sylvo-cévenols intégrés à un domaine skiable
- F** Aires à vocation touristique avec infrastructures dédiées à l'accueil et l'information du public
 - Sites paysagers remarquables ayant vocation à l'accueil et l'information du public
- G** Domaines skiables et d'extensions autorisées
 - Equipement lié à un domaine skiable existant
 - Ski de fond
- H** Aires associées aux stations touristiques
 - Mégalithes de grande dimension de notoriété internationale ou nationale
 - Principales routes touristiques de notoriété internationale ou nationale
 - Routes d'intérêt touristique local du cœur du Parc
 - Principaux hébergements collectifs d'accueil du public en altitude
 - Villages, villages et principaux fournisseurs et leurs espaces associés

Limites:

- Cœur du Parc
- Aire optimale d'adhésion
- Frontière franco-italienne
- Retenues d'eau pour la production hydro-électrique

Se reporter au chapitre 4.4 "Carte et notices des espaces du parc national selon leur vocation", pages 191 à 197 de la charte.